

**COMMISSION PARITAIRE NATIONALE DE L'EMPLOI  
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

**REUNION DU 20 OCTOBRE 2006**

Présents :	Caroline CHABAUD	CNAV
	Virginie CHARLES-BRAY	CNAMTS
	Jean-Marc COLLET	CFTC
	Bernard DELANNOY	CFDT
	Dominique DIDIER	CGT
	Daniel FORAFO	Caf Lille
	Mary-Jo GERARD-GUEVEL	CFE-CGC
	Laurence HAUCK	ACOSS
	Patrick LAVAUD	Président du FAF
	Patrick MECHIN	CFTC
	Marie-Christine PELISSOU	CNAF
	José RAZAFIMANDIMBY	CFDT
	Philippe RENARD	UCANSS
	Jean-Pierre SOUREILLAT	Caf Nice

---

**RELEVÉ DE DECISIONS**

**1. Priorités de financement**

Un nouveau dispositif interbranche, « gestionnaire maîtrise des risques », et deux dispositifs de la branche maladie, « formation à l'information sur l'offre de soins » et « évolution des procédures de gestion dans le cadre des relations internationales », étaient soumis à la CPNEFP au titre des priorités de financement sur les fonds mutualisés.

La Commission valide à l'unanimité des membres présents les nouvelles priorités de financement.

Un bilan de la mise en œuvre des priorités de financement par le FAF est présenté à la Commission. La note correspondante est annexée au présent relevé de décisions.

Les résultats présentés qui laissent présager une non consommation de la totalité des fonds disponibles suscitent un certain nombre de commentaires et de constats et amènent la commission à se prononcer sur certaines actions à engager, concernant notamment les fonds de la professionnalisation

- Actuellement, les remboursements du FAF sur les fonds de la professionnalisation sont finalement dévolus à la caisse nationale et non à l'organisme local ; cette disposition n'incite pas les organismes à privilégier l'utilisation des fonds de la professionnalisation. La CPNEFP pense souhaitable d'attirer l'attention des Directeurs des caisses nationales et de la Mission comptable permanente, par un courrier, sur cet état de fait.
- L'accord de branche sur la formation prévoit une prise en charge sur les fonds de la professionnalisation sur les bases du taux réglementaire, soit actuellement 9,15€/heure/stagiaire. Selon les dispositifs, le financement FAF sur fonds mutualisés peut se révéler plus attractif pour les organismes. Les parties signataires de l'accord de branche relatif à la formation tout au long de la vie, présentes à la réunion de la CPNEFP sont d'accord pour envisager, à brève échéance, la négociation d'un avenant au protocole d'accord du 22 juin 2005, donnant à la CPNEFP le pouvoir de fixer d'autres taux de prise en charge sur les fonds de la professionnalisation.

## **2. Certificat de qualification professionnelle « délégué de l'assurance maladie »**

Cette réunion a permis à la CPNEFP d'examiner :

- Le dossier achevé du « Certificat de Qualification Professionnelle de délégué de l'assurance maladie », en vue de décider de la création du premier CQP de la branche professionnelle
- une proposition de processus de création d'un certificat de qualification professionnelle.

L'ensemble des membres présents de la CPNEFP a souligné la qualité du dossier présenté. Cependant, des réserves ont été émises, par le collège salarié. Après une suspension de séance, le collège salarié a souhaité que le vote concernant la création du CQP n'intervienne pas lors de la présente réunion mais soit reporté à la réunion de décembre 2006.

Le Président de la CPNEFP acte le report du vote sur la création du « CQP délégué de l'assurance maladie » à la prochaine réunion de la Commission.

### **3. Programme de travail de la mission d'observation prospective des métiers et des qualifications**

Conformément aux décisions prise lors de la réunion de la CPNEFP du 6 juin 2006, la sous-commission chargée de la mission d'observation prospective des métiers et des qualifications s'est réunie et propose à la validation de la commission plénière le cahier des charges sur « l'étude d'impact de l'évolution de la relation de service sur les métiers et les compétences ».

La CPNEFP valide le cahier des charges. Il est précisé que le choix final du prestataire appartient à l'Ucanss, en tant que titulaire du marché.

A la demande de la sous-commission, le cahier des charges de la seconde étude programmée sur « le bilan de l'utilisation des fonds de la professionnalisation » est transmis pour avis et sera présenté à la validation de la commission plénière lors de la prochaine réunion.

### **4. Questions diverses**

A la demande de certains membres de la CPNEFP, il est décidé :

- de présenter à la Commission le projet de BTS
- de modifier la date de la prochain réunion plénière ; **elle aura lieu à l'Ucanss le 11 décembre 2006 de 10H à 13H.**